



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

1. Introduction
2. Note de commentaires
3. Sujets zéro portant sur les différents cycles (3, 4 et lycée) et options

1. Introduction

Dès cette session 2017, la dimension professionnalisante du concours induit de prendre en compte au niveau des sujets, et dans le cadre de l'arrêté définissant les épreuves du concours¹, le nouveau Socle commun de connaissances, de compétences et de culture² ainsi que l'évolution des programmes des cycles 3 et 4 qui lui sont liés³.

Pour rappel, l'épreuve de mise en situation professionnelle est ancrée sur les programmes et les savoirs et gestes professionnels attendus globalement d'un enseignant, plus spécifiquement d'un futur professeur d'arts plastiques. Elle tient compte de l'éthique professionnelle d'un fonctionnaire de l'État et des valeurs de la République.

Cette épreuve sonde :

- d'une part, au départ d'une option, une culture artistique et des outils de réflexion qui sont acquis dans un autre domaine que les arts plastiques, au libre choix du candidat lors de son inscription au concours ;
- d'autre part, les capacités à penser et à structurer un projet d'enseignement en arts plastiques en faisant appel aux savoirs et compétences exigés d'un enseignant : conscience de la réalité scolaire et connaissance des élèves, maîtrise des programmes, maîtrise des concepts disciplinaires et de la didactique de la discipline, capacité à mettre en œuvre des choix pédagogiques, mise en œuvre d'une évaluation des élèves, distance réflexive sur ces diverses dimensions professionnelles...⁴

En outre, une composante de l'épreuve portant sur les dimensions partenariales de l'enseignement permet de situer le niveau de compréhension qu'ont les candidats de l'exercice de leur future action professionnelle dans un contexte éducatif global.

Ces dimensions partenariales, entre pairs ou avec des professionnels, à l'interne et à l'externe d'un établissement, peuvent porter : sur des questions ou des problématiques éducatives et pédagogiques transversales (l'histoire des arts, enseignement moral et civique, éducation aux médias et à l'information, également les nouveaux dispositifs de la réforme tels que les EPI, l'AP...), sur la prise en charge des besoins particuliers d'élèves, sur la mise en œuvre de parcours éducatifs appelant des partenariats entre catégories différentes de professionnels, notamment, mais sans s'y restreindre, dans des dispositifs complémentaires aux enseignements en éducation artistique et culturelle en lien avec des opérateurs professionnels.

2. Note de commentaires

Comme lors des sessions précédentes, les sujets proposés et les réponses qu'ils induisent permettent en premier lieu d'évaluer le niveau des maîtrises pédagogiques et didactiques en arts plastiques. À partir de la session 2017, ils situent également leurs énoncés au regard des principaux marqueurs des exigences à la réforme de la scolarité obligatoire :

- **L'approche curriculaire des contenus de l'enseignement et du parcours de formation en arts plastiques proposés aux élèves** : les consignes des sujets impliqueront que le candidat situe son projet pédagogique pour une séquence

¹ Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré. Annexes, annexe 1, Épreuves du concours externe, Section arts plastiques.

² Sur ce point, les candidats se référeront au Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. JO du 2-4-2015 ; BOEN n° 17 du 23-4-2015. Ils seront également attentifs aux volets 1 et 2 des programmes des cycles 3 et 4.

³ Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015, Annexe 2 Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3) et Annexe 3 Programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4), arrêté du 9-11-2015. J.O. du 24-11-2015.

⁴ Les candidats se référeront au « référentiel des compétences professionnelles et des métiers du professorat et de l'éducation ». Arrêté du 1er juillet 2013, publié au JORF du 18 juillet 2013 et au BOEN du 25 juillet 2013.



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

d'enseignement (selon le cas à partir d'un niveau de classe imposé ou à choisir) au regard d'une progressivité dans les compétences et les savoirs à l'échelle du cycle concerné ;

- **Le lien aux acquis visés par le Socle commun de connaissances, de compétences et de culture** : les consignes du sujet induisent la capacité pour les cycles 3 et 4 à penser et justifier dans la séquence d'enseignement proposée, sur des ancrages précisés et dans des temporalités et des modalités réfléchies, la contribution des objectifs de formation et d'évaluation des acquis du Socle ;
- **Une attention aux intersections à rechercher entre l'enseignement dans la discipline et des enseignements partagés ou transversaux (EPI, EMC, EMI, histoire des arts), les parcours éducatifs (dont le PEAC) instaurés par la loi de 2013⁵** : sur ce point, les questions posées pour la composante d'épreuve portant sur les dimensions partenariales de l'enseignement pourront intégrer plus spécifiquement ces aspects.

La référence (lecture, analyse, compréhension, appropriation) des ressources d'accompagnement des programmes est attendue afin d'éclairer ou d'étayer le projet de séquence : opérations didactiques, stratégies pédagogiques, méthodologies, réflexion sur la mise en œuvre des programmes... Issues du partenariat entre la Direction générale de l'enseignement scolaire et de l'Inspection générale de l'éducation nationale, elles sont en ligne sur le portail eduscol :

- Ressources d'accompagnement des enseignements artistiques aux cycles 2 et 3 :
<http://eduscol.education.fr/cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html>
- Ressources d'accompagnement du programme d'arts plastiques au cycle 4 :
<http://eduscol.education.fr/cid99284/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4.html>

Afin de permettre aux candidats de la session 2017, ainsi qu'aux préparateurs du concours, de prendre la mesure des modifications des sujets, il est proposé une adaptation de ceux de la session 2016 sous forme de sujets « zéro » couvrant les différents cycles et options.

⁵ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, publiée au JORF n°0157 du 9 juillet 2013.



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

3. Sujets zéro portant sur les différents cycles (3, 4 et lycée) et options

Cycle 3 : Exemple 1

CAPES CONCOURS EXTERNE ET CAFEP Section : ARTS PLASTIQUES

Épreuve de mise en situation professionnelle

1. **Projet d'enseignement**
2. **Dimension partenariale de l'enseignement**

- Durée de la préparation : trois heures
- Durée totale de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes [projet d'enseignement : vingt minutes maximum ; dimensions partenariales de l'enseignement : dix minutes maximum] ; entretien : trente minutes)
- Coefficient 2

SUJET N° 2 Option THÉÂTRE

Extrait des programmes

Extrait du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3)
Arrêté du 9-11-2015, publié au J.O. du 24-11-2015 et au BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015

« La représentation plastique et les dispositifs de présentation

- La ressemblance : découverte, prise de conscience et appropriation de la valeur expressive de l'écart dans la représentation. »

En vous appuyant sur le point du programme du cycle 3 dont l'extrait est cité ci-dessus, confronté au(x) document(s) joint(s), proposez une séquence d'enseignement pour la classe de 6^e.

Vous justifierez vos intentions pédagogiques en étant attentif :

- à déterminer les connaissances et les compétences travaillées pour cette séquence, en les situant également au regard de la progressivité des acquis visés sur l'ensemble du cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) et leurs contributions au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- à argumenter le dispositif d'enseignement proposé, les modalités d'apprentissage et d'évaluation retenues ;
- à préciser et à motiver les pratiques artistiques et références et culturelles envisagées et investiguées.

Votre réponse sera confortée par le recours à une ou plusieurs autres références librement choisies dont vous exploiterez les aspects les plus significatifs et pertinents au regard des orientations que vous souhaitez justifier.

N.B. Cette ou ces références peuvent être choisies parmi celles appartenant :

- aux œuvres et démarches relevant du domaine artistique de l'option, mais également à celui de la création en arts plastiques ou encore à tout autre domaine des arts ;
- aux écrits théoriques ou méthodologiques en pédagogie et en didactique, en arts plastiques et plus globalement en éducation ;
- aux écrits théoriques et critiques portant sur la création en arts plastiques et dans d'autres arts.



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

Document(s) de l'option :

- *La famille*, Teatr Semianyki. Création Saint-Petersbourg, théâtre du Rond-Point, Paris, 2016. Mise en scène : Yana Tumina. Scénographie : Iurii Suchkov

Document des dimensions partenariales de l'enseignement :

- Voir feuillet inséré (non fourni avec le sujet zéro)



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

Cycle 3 : Exemple 2

CAPES CONCOURS EXTERNE ET CAFEP Section : ARTS PLASTIQUES

Épreuve de mise en situation professionnelle

1. **Projet d'enseignement**
2. **Dimension partenariale de l'enseignement**

- Durée de la préparation : trois heures
- Durée totale de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes [projet d'enseignement : vingt minutes maximum ; dimensions partenariales de l'enseignement : dix minutes maximum] ; entretien : trente minutes)
- Coefficient 2

SUJET N° 10 Option PHOTOGRAPHIE

Extrait des programmes

Extrait du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3)

Arrêté du 9-11-2015, publié au J.O. du 24-11-2015 et au BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015

« La représentation plastique et les dispositifs de présentation

- Les différentes catégories d'images, leurs procédés de fabrication, leurs transformations »

En vous appuyant sur le point du programme du cycle 3 dont l'extrait est cité ci-dessus, confronté au(x) document(s) joint(s), proposez une séquence d'enseignement pour la classe de 6^e.

Vous justifierez vos intentions pédagogiques en étant attentif :

- à déterminer les connaissances et les compétences travaillées pour cette séquence, en les situant également au regard de la progressivité des acquis visés sur l'ensemble du cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) et leurs contributions au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- à argumenter le dispositif d'enseignement proposé, les modalités d'apprentissage et d'évaluation retenues ;
- à préciser et à motiver les pratiques artistiques et références et culturelles envisagées et investiguées.

Votre réponse sera confortée par le recours à une ou plusieurs autres références librement choisies dont vous exploiterez les aspects les plus significatifs et pertinents au regard des orientations que vous souhaitez justifier.

N.B. Cette ou ces références peuvent être choisies parmi celles appartenant :

- aux œuvres et démarches relevant du domaine artistique de l'option, mais également à celui de la création en arts plastiques ou encore à tout autre domaine des arts ;
- aux écrits théoriques ou méthodologiques en pédagogie et en didactique, en arts plastiques et plus globalement en éducation ;
- aux écrits théoriques et critiques portant sur la création en arts plastiques et dans d'autres arts.

Document(s) de l'option :

- Florence Paradeis (née en 1964), *Sans titre*, 1988, épreuve chromogène, 100 x 120 cm. Centre Pompidou, Musée national d'art moderne, Centre de création industrielle, Paris.

Document des dimensions partenariales de l'enseignement :

- Voir feuillet inséré (non fourni avec le sujet zéro)



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

Cycle 4 : Exemple 1

CAPES CONCOURS EXTERNE ET CAFEP Section : ARTS PLASTIQUES

Épreuve de mise en situation professionnelle

1. **Projet d'enseignement**
2. **Dimension partenariale de l'enseignement**

- Durée de la préparation : trois heures
- Durée totale de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes [projet d'enseignement : vingt minutes maximum ; dimensions partenariales de l'enseignement : dix minutes maximum] ; entretien : trente minutes)
- Coefficient 2

SUJET N°8 Option ARCHITECTURE

Extrait des programmes

Extrait du programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4)
Arrêté du 9-11-2015, publié au J.O. du 24-11-2015 et au BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015

« L'œuvre, l'espace, l'auteur, le spectateur

- L'expérience sensible de l'espace de l'œuvre »

En vous appuyant sur le point du programme du cycle 4 dont l'extrait est cité ci-dessus, confronté au(x) document(s) joint(s), choisissez une année du cycle (5^e, 4^e ou 3^e) et proposez une séquence d'enseignement.

Vous justifierez votre choix et vos intentions pédagogiques en étant attentif :

- à déterminer les connaissances et les compétences travaillées pour cette séquence, en les situant également au regard de la progressivité des acquis visés sur l'ensemble du cycle 4 et leurs contributions au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- à argumenter le dispositif d'enseignement proposé, les modalités d'apprentissage et d'évaluation retenues ;
- à préciser et à motiver les pratiques artistiques et références et culturelles envisagées et investiguées.

Votre réponse sera confortée par le recours à une ou plusieurs autres références librement choisies dont vous exploiterez les aspects les plus significatifs et pertinents au regard des orientations que vous souhaitez justifier.

N.B. Cette ou ces références peuvent être choisies parmi celles appartenant :

- aux œuvres et démarches relevant du domaine artistique de l'option, mais également à celui de la création en arts plastiques ou encore à tout autre domaine des arts ;
- aux écrits théoriques ou méthodologiques en pédagogie et en didactique, en arts plastiques et plus globalement en éducation ;
- aux écrits théoriques et critiques portant sur la création en arts plastiques et dans d'autres arts.

Document(s) de l'option :

- Dominique Perrault (né en 1953), *Ewha Womans University*, 2004-2008. Séoul, Corée du Sud.

Document des dimensions partenariales de l'enseignement :

- Voir feuillet inséré (non fourni avec le sujet zéro)



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

Cycle 4 : Exemple 2

CAPES CONCOURS EXTERNE ET CAFEP Section : ARTS PLASTIQUES

Épreuve de mise en situation professionnelle

1. **Projet d'enseignement**
2. **Dimension partenariale de l'enseignement**

- Durée de la préparation : trois heures
- Durée totale de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes [projet d'enseignement : vingt minutes maximum ; dimensions partenariales de l'enseignement : dix minutes maximum] ; entretien : trente minutes)
- Coefficient 2

SUJET N° 1 Option DANSE

Extrait des programmes

Extrait du programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4)
Arrêté du 9-11-2015, publié au J.O. du 24-11-2015 et au BOEN spécial n° 11 du 26 novembre 2015

« La matérialité de l'œuvre ; l'objet et l'œuvre

- L'objet comme matériau en art »

En vous appuyant sur le point du programme du cycle 4 dont l'extrait est cité ci-dessus, confronté au(x) document(s) joint(s), choisissez une année du cycle (5^e, 4^e ou 3^e) et proposez une séquence d'enseignement.

Vous justifierez votre choix et vos intentions pédagogiques en étant attentif :

- à déterminer les connaissances et les compétences travaillées pour cette séquence, en les situant également au regard de la progressivité des acquis visés sur l'ensemble du cycle 4 et leurs contributions au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- à argumenter le dispositif d'enseignement proposé, les modalités d'apprentissage et d'évaluation retenues ;
- à préciser et à motiver les pratiques artistiques et références et culturelles envisagées et investiguées.

Votre réponse sera confortée par le recours à une ou plusieurs autres références librement choisies dont vous exploiterez les aspects les plus significatifs et pertinents au regard des orientations que vous souhaitez justifier.

N.B. Cette ou ces références peuvent être choisies parmi celles appartenant :

- aux œuvres et démarches relevant du domaine artistique de l'option, mais également à celui de la création en arts plastiques ou encore à tout autre domaine des arts ;
- aux écrits théoriques ou méthodologiques en pédagogie et en didactique, en arts plastiques et plus globalement en éducation ;
- aux écrits théoriques et critiques portant sur la création en arts plastiques et dans d'autres arts.



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

Document(s) de l'option :

- Deborah Colker (née en 1961), Cie Deborah Colker, *Vasos* (scène extraite de 4 por 4), 2002. Chorégraphie : Déborah Colker ; interprétation : Aline Machado, Binaca Loes, Bruno Lobo, Gabriel Frenandes, Isadora Amorim, Jaime Bernardes, Luan Bervelos, Luana Corrêa, Luiz Crepaldi, Mozart Mizuyyama, Naiane Avelino, Nelson Pacheco, Olivia Pureza, Pilar Giraldo, Phelipe Cruz, Rosina Gil, Sheila Lokiec, Uatila Coutinho ; lumières : Pedro Forjaz ; costumes : Eliuma Silva.

Document des dimensions partenariales de l'enseignement :

- Voir feuillet inséré (non fourni avec le sujet zéro)



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

Cycles du lycée : Exemple 1

CAPES CONCOURS EXTERNE ET CAFEP Section : ARTS PLASTIQUES

Épreuve de mise en situation professionnelle

1. **Projet d'enseignement**
2. **Dimension partenariale de l'enseignement**

- Durée de la préparation : trois heures
- Durée totale de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes [projet d'enseignement : vingt minutes maximum ; dimensions partenariales de l'enseignement : dix minutes maximum] ; entretien : trente minutes)
- Coefficient 2

SUJET N° 1 Option ARTS APPLIQUES

Extrait des programmes

Programme d'arts plastiques en seconde générale et technologique.
Arrêté du 8-4-2010, publié J.O. du 25-4-2010 et au BOEN spécial n° 4 du 29 avril 2010.

« **La représentation de l'espace repose nécessairement sur un système qui produit des équivalents plastiques** »

En vous appuyant sur le point du programme de la classe de seconde en enseignement facultatif dont l'extrait est cité ci-dessus, confronté au(x) document(s) joint(s), proposez une séquence d'enseignement.

Vous justifierez votre choix et vos intentions pédagogiques en étant attentif :

- à déterminer les connaissances et les compétences travaillées pour cette séquence, en les situant également au regard des acquis en fin de cycle 4 et du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture de la scolarité obligatoire ;
- à argumenter le dispositif d'enseignement proposé, les modalités d'apprentissage et d'évaluation retenues ;
- à préciser et à motiver les pratiques artistiques et références et culturelles envisagées et investiguées.

Votre réponse sera confortée par le recours à une ou plusieurs autres références librement choisies dont vous exploiterez les aspects les plus significatifs et pertinents au regard des orientations que vous souhaitez justifier.

N.B. Cette ou ces références peuvent être choisies parmi celles appartenant :

- aux œuvres et démarches relevant du domaine artistique de l'option, mais également à celui de la création en arts plastiques ou encore à tout autre domaine des arts ;
- aux écrits théoriques ou méthodologiques en pédagogie et en didactique, en arts plastiques et plus globalement en éducation ;
- aux écrits théoriques et critiques portant sur la création en arts plastiques et dans d'autres arts.

Document(s) de l'option :

- Cabinet d'architecture Parasite Studio, club de jeux *Blackbox*, Timisoara, Roumanie, 2010. Travail sur une structure entrecroisée en acier préexistante.
Documents 1 et 2 : deux vues du club.
Document 3 : plan général.

Document des dimensions partenariales de l'enseignement :

- Voir feuillet inséré (non fourni avec le sujet zéro)



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

Cycles du lycée : Exemple 2

CAPES CONCOURS EXTERNE ET CAFEP Section : ARTS PLASTIQUES

Épreuve de mise en situation professionnelle

1. **Projet d'enseignement**
2. **Dimension partenariale de l'enseignement**

- Durée de la préparation : trois heures
- Durée totale de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes [projet d'enseignement : vingt minutes maximum ; dimensions partenariales de l'enseignement : dix minutes maximum] ; entretien : trente minutes)
- Coefficient 2

SUJET N° 4 Option PHOTOGRAPHIE

Extrait des programmes

Programme d'enseignement obligatoire au choix d'arts en classe de première littéraire, d'enseignement de spécialité au choix d'arts en classe terminale littéraire et d'enseignement facultatif d'arts au cycle terminal des séries générales et technologiques

Arrêté du 21-7-2010, publié au J.O. du 28-8-2010 et au BOEN spécial n° 9 du 30 septembre 2010.

« Figuration et temps conjugués

Toute œuvre existe dans le présent de son exposition, mais travaille des temporalités d'une grande diversité »

En vous appuyant sur le point du programme du cycle terminal, enseignements obligatoire et de spécialité en série L, dont l'extrait est cité ci-dessus, confronté au(x) document(s) joint(s), proposez une séquence d'enseignement.

Vous justifierez votre choix et vos intentions pédagogiques en étant attentif :

- à déterminer les connaissances et les compétences travaillées pour cette séquence, en les situant également au regard de la progressivité des acquis visés sur l'ensemble du cycle terminal ;
- à argumenter le dispositif d'enseignement proposé, les modalités d'apprentissage et d'évaluation retenues ;
- à préciser et à motiver les pratiques artistiques et références et culturelles envisagées et investiguées.

Votre réponse sera confortée par le recours à une ou plusieurs autres références librement choisies dont vous exploiterez les aspects les plus significatifs et pertinents au regard des orientations que vous souhaitez justifier.

N.B. Cette ou ces références peuvent être choisies parmi celles appartenant :

- aux œuvres et démarches relevant du domaine artistique de l'option, mais également à celui de la création en arts plastiques ou encore à tout autre domaine des arts ;
- aux écrits théoriques ou méthodologiques en pédagogie et en didactique, en arts plastiques et plus globalement en éducation ;
- aux écrits théoriques et critiques portant sur la création en arts plastiques et dans d'autres arts.



Concours externe du Capes et Cafep – Capes section arts plastiques

Épreuve de mise en situation professionnelle (première épreuve d'admission)

Modification des consignes du sujet à compter de la session 2017

Document(s) de l'option :

- Michael Snow (né en 1929), *Autorisation*, 1969, cinq impressions argentiques instantanées (polaroid 55), ruban adhésif, miroir dans le cadre métallique, 54,6 x 44,5 cm.

Document des dimensions partenariales de l'enseignement :

- Voir feuillet inséré (non fourni avec le sujet zéro)